



Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les inscriptions effectuées via la plateforme Agenda énergie Suisse occidentale. Des exceptions à ces conditions générales peuvent être indiquées sur les pages des événements.

Si les inscriptions pour un événement passent par une autre institution, les conditions générales de cette dernière s'appliquent.

1. Inscriptions et paiements

Les inscriptions doivent être effectuées via le formulaire en ligne. Le délai d'inscription est de 10 jours ouvrables avant l'événement. Chaque inscription revêt un caractère obligatoire et implique pour le participant ou la participante une obligation à payer les frais.

2. Nombre de participants et déroulement

Un nombre minimal et maximal de participant-e-s est fixé pour chaque événement. Ce nombre est défini par l'organisatrice ou l'organisateur de l'événement. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions via la plateforme.

Si le nombre des participant-e-s est insuffisant, le cours n'aura pas lieu. Dans ce cas, les personnes inscrites peuvent suivre un autre cours ou être intégralement remboursées.

En cas d'absence de l'intervenant ou de l'intervenante, l'événement est reporté. Les participant-e-s qui le souhaitent peuvent être intégralement remboursé-e-s.

3. Exclusion d'un cours

La Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), détentrice de la plateforme Agenda énergie Suisse occidentale, se réserve le droit d'exclure un-e ou plusieurs participant-e-s, pour des motifs considérés valides et en précisant ces motifs.

La totalité des frais reste due par le participant ou la participante si l'exclusion est causée par un comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

4. Annulation d'inscription

Pour annuler une inscription, un e-mail comprenant le souhait d'annulation, le nom du participant ou de la participante ainsi que le nom et la date de l'événement doit être envoyé à l'adresse agenda-energie-so@hefr.ch. Le remboursement des écolages s'effectue selon les modalités suivantes:

- En cas d'annulation jusqu'à 10 jours ouvrables avant l'événement, un montant de CHF 50.- est dû par le participant ou la participante à la HEIA-FR pour les frais de gestion ;
- En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrables avant l'événement, la totalité des frais est due par le participant ou la participante à la HEIA-FR.



5. Absences

Les sessions manquées par le participant ou la participante ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

6. Assurance

La HEIA-FR décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que pourraient subir les participant-e-s lors des évènements communiqués par l'Agenda énergie Suisse occidentale. Une assurance responsabilité civile adéquate est sous responsabilité du participant ou de la participante. L'utilisation des installations mises à disposition durant les évènements s'effectue au risques et périls de chacun-e. La HEIA-FR ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

7. Protection des données

La HEIA-FR traite les informations communiquées lors de l'inscription ou du déroulement des cours avec soin et conformément aux règles de la loi Suisse sur la protection des données.

Par le biais de son inscription, le participant ou la participante accepte que :

- Ses données soient transmises à l'institution qui organise l'évènement pour lequel il ou elle s'est inscrit-e ;
- Ses données soient utilisées par la HEIA-FR pour des promotions publicitaires personnalisées. Il est possible, à tout moment, de se désabonner de ces publicités personnalisées en envoyant un e-mail à agenda-energie-so@hefr.ch.

8. Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio pendant tous nos évènements sans le consentement explicite de l'organisatrice ou l'organisateur de la formation, des participant-e-s et des intervenant-e-s.

9. Modifications des programmes et des prix

La HEIA-FR se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

10. For juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Agenda énergie Suisse occidentale sont soumises au droit Suisse. Le for juridique est le siège de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg.

Fribourg, avril 2020